

**POS Primaire**  
**PROJET POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SECTEUR LAFLÈCHE)**  
**BILAN DE LA CONSULTATION ET DES AVIS REÇUS**

**I- OBJECTIFS ET BESOINS EXPRIMÉS**

Ce projet vise à augmenter la capacité d'accueil des écoles primaires de Saint-Hubert, dans un contexte de croissance de la clientèle et ce, en fonction de différents facteurs qui exercent une pression qui vient actuellement s'ajouter à celle de la croissance démographique :

- Le ratio diminué des écoles dont l'IMSE est de 9 ou 10
- La diminution récente des ratios à tous les niveaux et dans toutes les écoles
- L'obligation de pondérer certains élèves HDAA à priori
- L'augmentation de l'immigration
- La redynamisation du secteur et la densification associée à l'arrivée de nouvelles familles

**II- CONSTATS**

- Nombre d'élèves à la hausse dans Saint-Hubert;
- Cette année, malgré l'ajout de 5 locaux à l'école Maurice-L.-Duplessis, il n'y a plus de classes disponibles à Saint-Hubert (secteur Laflèche);
- Diminution de la clientèle du secteur de l'éducation des adultes;
- La capacité d'accueil des Centres d'éducation des adultes Le Moyne d'Iberville et Antoine-Brossard leur permet d'accueillir les élèves actuels et à venir du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans;
- Le plan triennal de répartition des immeubles de la commission scolaire 2018-2021 a été adopté par le conseil des commissaires le 23 janvier 2018;
- L'école Maurice-L.-Duplessis compte actuellement 472 élèves;
- L'école Saint-Joseph compte actuellement 307 élèves.

**III- SOLUTION PROPOSÉE PAR LA CSMV ET SOUMISE À LA CONSULTATION**

Trois hypothèses ayant pour but de pallier le manque d'espace anticipé en raison d'une importante progression de la clientèle à Saint-Hubert (secteur Laflèche) ont été soumises à la consultation :

**A)** Le déplacement de la clientèle du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans, situé sur le boulevard Marie, vers les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et Le Moyne-D'Iberville.

L'utilisation du bâtiment situé sur le boulevard Marie pour en faire une annexe de l'école Saint-Joseph, située à 1520 mètres de distance, afin d'augmenter sa capacité d'accueil et en faire un lieu de scolarisation préscolaire/primaire pour les écoles en surpopulation des arrondissements de St-Hubert (**ajout de 18 classes**).

**B)** Le déplacement de la clientèle du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans, situé sur le boulevard Marie, vers les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et Le Moyne-D'Iberville.

L'utilisation du bâtiment situé sur le boulevard Marie pour en faire une annexe de l'école Maurice-L. Duplessis, située à 725 mètres de distance, afin d'augmenter sa capacité d'accueil et en faire un lieu de scolarisation préscolaire/primaire pour les écoles en surpopulation des arrondissements de St-Hubert (**ajout de 18 classes**).

**C)** L'Installation d'unités modulaires temporaires sur les terrains des deux seules écoles de l'arrondissement de St-Hubert pouvant les accueillir situées à proximité des besoins :

- École St-Joseph – ajout de cinq classes
- École D'Iberville– ajout de cinq classes

**(ajout de 10 classes au total).**

#### **IV- DÉMARCHE DE CONSULTATION**

- Conseils d'établissement des écoles et centres concernés par le projet, soit : le centre des 16-18 ans et les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et/ou Le Moyne D'Iberville ainsi que les écoles primaires Saint-Joseph et Maurice-L.-Duplessis
- Comité de parents :
  - 12 mars 2018 : présentation
  - 9 avril : questions
  - 7 mai : avis
- Date de remise des avis – 11 mai 2018
- Décision du Conseil des commissaires – 22 mai 2018

## V- RÉSUMÉ DES AVIS REÇUS\*

Qui	Hypothèse	Position	Commentaires
Conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Joseph	A	Totalement en accord	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'élèves actuel de l'école permet un ajout de clientèle dans une annexe sans impact négatif sur la gestion quotidienne</li> <li>Distance raisonnable de l'école Saint-Joseph</li> <li>Stabilité de la direction</li> <li>Plus de possibilités d'événements</li> <li>Beau projet</li> </ul> <p>Désavantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absences plus fréquentes de la direction</li> </ul>
	B	Totalement en désaccord	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité entre l'école Maurice-L. Duplessis et l'annexe</li> <li>Possibilité pour l'école de conserver ses élèves en surplus</li> </ul> <p>Désavantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'élèves actuel de l'école ne permet pas un ajout de clientèle dans une annexe sans impact négatif sur la gestion quotidienne</li> <li>École qui possède déjà des installations modulaires temporaires</li> <li>Présence de classes spécialisées qui génèrent des plans d'intervention et donc moins de temps à consacrer pour l'annexe</li> </ul>
	C	Totalement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût très élevé</li> <li>Solution à court terme</li> </ul>
Conseil d'établissement de l'école Maurice-L.-Duplessis	A et C	Totalement en désaccord	Choix du conseil d'établissement de mettre l'emphase sur les avantages de l'hypothèse B plutôt que sur les inconvénients des hypothèses A et C
	B	Totalement en accord	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation d'intervenants autour des besoins du préscolaire et du premier cycle du primaire</li> <li>Ajout possible du service de Passe-Partout</li> <li>Ajout possible de maternelle 4 ans pour dépister tôt et intervenir rapidement</li> <li>Proximité entre l'école et l'annexe</li> <li>Diminution des déplacements d'élèves pour cause de surplus</li> <li>Stabilité (élèves et personnel)</li> <li>Milieu sain et sécuritaire</li> <li>Concentration et partage de l'expertise du personnel favorisant le travail collaboratif et l'amélioration des pratiques d'enseignement</li> <li>Projet qui favorise le développement de partenariats avec différentes ressources communautaires ayant un impact positif sur le cheminement scolaire de l'enfant (La Parentr'Aide, L'Écrit Tôt, Passe-Partout, Club Optimiste Lafèche, L'envol, Maison des jeunes, Carrefour pour Elle, concertation Lafèche, etc.)</li> <li>Économies financières associées au retrait des unités modulaires temporaires</li> </ul>
Conseil d'établissement du	A et B	Avis favorable aux propositions A et B et consentement face à la	<p>Avis favorable aux propositions A et B à l'effet que les locaux du CÉA 16-18 ans soient utilisés pour répondre aux besoins de la clientèle primaire</p> <p>Le conseil d'établissement consent à la révocation de l'acte d'établissement du CÉA 16-18 ans</p> <p><u>Suivis souhaités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une offre de service adaptée aux jeunes de 25 ans et moins</li> </ul>

## V- RÉSUMÉ DES AVIS RECUS\*

Qui	Hypothèse	Position	Commentaires
Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans		révocation de l'acte d'établissement du centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'accompagnement des élèves pour assurer leur passage du CÉA 16-18 ans vers l'un des 2 autres centres pour septembre 2018</li> <li>Tenue de séances d'information pour l'accompagnement du personnel incluant une présentation de l'offre de service des autres centres ainsi que le profil des élèves</li> <li>Récupération du matériel de laboratoire de sciences et d'informatique.</li> </ul>
Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard	A et B	D'accord	Favorable à la modification de son acte d'établissement afin d'y ajouter l'immeuble sis au 1600, rue Bourassa, à Longueuil (actuellement une annexe au CÉA des 16-18 ans)
Comité de parents	A	Plutôt en accord	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt de la direction</li> <li>Nombre d'élèves total à gérer réalisable</li> <li>Pas de classes spécialisées en ce moment</li> <li>Annexe située à une distance de marche de l'école</li> </ul>
	B	Plutôt en accord	<ul style="list-style-type: none"> <li>Économie de 1,5 million \$ par le retrait des unités modulaires temporaires</li> <li>Les élèves de l'école pourraient profiter de toute leur cour d'école</li> <li>La distance entre l'annexe et l'école Maurice-L. Duplessis est plus courte que celle entre cette même annexe et l'école Saint-Joseph</li> </ul>
	C	Totalement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> <li>La direction, le conseil d'établissement et les parents des écoles sont totalement contre l'ajout d'unités modulaires</li> <li>Manque d'espace dans la cour de l'école d'Iberville</li> </ul>
Syndicat canadien de la fonction publique	A et B	Plutôt en accord	Solution plus durable avec des locaux fixes et permanents plutôt que la solution temporaire des modulaires
	C	Totalement en désaccord	
Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie	A et B	Plutôt favorable	Rattachement à l'école Saint-Joseph ou Maurice-L. Duplessis tout aussi pertinent.
	C	Aucun avis	<p>Renoncement à s'opposer à la relocalisation des élèves du Centre des 16-18 ans. Priorité accordée aux services offerts aux élèves et non au lieu de scolarisation. Occasion d'envisager la mise en place d'un plancher de service uniforme et adapté aux besoins des élèves.</p> <p><u>Préoccupations exprimées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien et transfert des ressources professionnelles actuelles;</li> <li>Mise en place d'un accueil des élèves du Centre des 16-18 ans dans les 2 autres centres, en tenant compte des besoins particuliers de cette clientèle;</li> <li>Plan de relocalisation pour les élèves des 2 groupes de déficience intellectuelle;</li> </ul> <p>Attention accordée au passage du secondaire vers l'éducation des adultes.</p>
Ville de Longueuil	A et B		Recommandation favorable pour les hypothèses A et B
	C		Recommandation défavorable en raison des démarches nécessaires associées à un tel projet en fonction des règlements de zonage

\* La date limite pour la remise des avis : 11 mai 2018

## **VI- AUTRES ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS**

- Possibilité de retirer les installations modulaires temporaires de l'école Maurice-L.-Duplessis
- Ratio réduit de l'école Maurice-L.-Duplessis

Préscolaire	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année
19	20	20	20	20	20	20
19	22	24	26	26	26	26

- Distance entre les écoles et l'annexe
  - Maurice-L.-Duplessis : 725 mètres (moins d'élèves ayant besoin du transport scolaire)
  - Saint-Joseph : 1520 mètres (plus d'élèves ayant besoin du transport scolaire)
- Le nombre de classes ajoutées est inférieur dans l'hypothèse C
- L'immeuble sis au 1940, boulevard Marie nécessite peu de travaux afin de changer sa vocation (ancienne école primaire)